

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation

École La Source de Paspébiac

2023-2024

À notre école

Notre portrait indique que la majorité des situations sont des conflits.

Les élèves apprennent avec l'aide d'un adulte responsable à mieux gérer une situation de conflit. Nous nous assurons d'outiller les élèves en favorisant une gestion positive des comportements attendus.

Le portrait de la situation

Nous priorisons un climat sain, bienveillant, positif et sécuritaire.

La violence et l'intimidation sous toutes ses formes ne sont pas tolérées à l'école, au service de garde et dans l'autobus.

Ensemble, nous enseignons les comportements attendus. Nous soutenons l'élève dans le développement de ses compétences.

Les mesures de prévention

- Participer à des ateliers et à des activités reliées au développement des habiletés socio-affectives (ex : l'empathie, la tolérance, le respect, la gestion des émotions, la saine utilisation des réseaux sociaux et la cyber intimidation).
- Participer aux ateliers du programme Hors-Piste.
- Sensibiliser et enseigner les compétences sociales, cognitives, relationnelles et émotionnelles.
- Accompagner et préparer la transition préscolaire-primaire et la transition primaire-secondaire.
- Promouvoir les valeurs de l'école (bienveillance, engagement et collaboration).
- Participer positivement à la vie de l'école.
- Apprendre et expliquer les comportements attendus (positifs) en lien avec le code de vie de l'école.
- Surveillance accrue à l'arrivée et à la sortie des élèves et sur la cour de récréation.
- Valoriser positivement la relation maître/élève et la relation entre les membres du personnel.



Qu'est-ce que ...

L'intimidation

- Comportement, parole, actes ou geste délibéré ou non;
- Exprimé directement ou indirectement (ex : cyberspace);
- Ayant un caractère répétitif;
- Comportant un rapport de forces inégal;
- Créant un sentiment de détresse chez la victime.

La violence

Manifestation de force qui s'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique) :

- Exercée intentionnellement;
- Attaquant l'intégrité ou le bien-être physique, les droits ou les biens;
- Pas nécessairement à caractère répétitif;
- Produisant des impacts sur la victime.

Un conflit

Les conflits font partie du processus de socialisation des enfants

- Affrontement qui implique généralement des opposants de forces égales;
- Mésentente ou désaccord entre deux personnes.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation

École La Source de Paspébiac

2023-2024

Les interventions

Déclaration ou observation d'une situation de violence ou d'intimidation

- L'adulte qui est témoin d'un acte de violence ou d'intimidation fait immédiatement un arrêt d'agir. S'il y a une déclaration d'intimidation ou de violence, celle-ci est acheminée à l'éducatrice responsable du code de vie, qui analysera la situation.
- L'éducatrice responsable du code de vie remplit le formulaire de déclaration d'intimidations ou de violence. Collaboration entre l'adulte témoin et l'éducatrice.
- Appel aux parents pour les informer.
- La direction est informée.

Confirmation que la situation est un acte de violence ou d'intimidation

Les interventions auprès de la victime

- Intervention de l'enseignant(e) ou l'éducateur(trice) auprès de l'élève (sentiment de sécurité) ;
- Surveillance accrue (filet de sécurité) auprès de l'élève ;
- Rencontre avec l'éducateur(trice) pour déterminer et cibler des objectifs à travailler (affirmation de soi, relations interpersonnelles) ;
- Appel aux parents ;
- Informer la direction.



Confirmation que la situation est un acte de violence ou d'intimidation

Les interventions auprès du ou des auteurs

- Intervention de l'enseignant(e) ou l'éducateur(trice) auprès de l'élève ;
- Surveillance accrue auprès de ou des élèves ;
- Rencontre avec l'éducateur(trice) pour déterminer et cibler des objectifs à travailler (affirmation de soi, relations interpersonnelles) ;
- Appels aux parents ;
- Informer la direction.

Les sanctions possibles

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires (code de vie). Celles-ci seront choisies en fonction du contexte et de la gravité de l'acte. La direction est avisée. Les parents seront sollicités à collaborer à la recherche de solutions.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation

École La Source de Paspébiac

2023-2024

Suivi

Auprès de la victime

Rencontrer l'élève les jours suivants l'intervention pour s'assurer de son sentiment de sécurité. Le suivi se poursuit par l'éducateur(trice) responsable au code de vie.

Auprès de l'auteur

Observer les comportements non-violents au quotidien et évaluer la non-récidive. Le suivi est effectué par l'éducateur(trice) responsable au code de vie selon les objectifs ciblés lors de l'analyse de la situation.

Aux parents

Communiquer les résultats de l'analyse et les étapes d'intervention à venir s'il y a lieu.

Section parents

Que faire si vous croyez que votre enfant est victime d'intimidation

Il est important de dénoncer la situation à un enseignant ou à l'éducateur(trice) responsable du code de vie au (418) 752-3395 poste 2036. L'analyse de la situation débutera le plus rapidement possible et les suivis nécessaires seront effectués tels que mentionnés ci-dessus.

Si votre enfant est témoin d'intimidation à l'école ou dans le transport scolaire, proposez-lui :

- Dénoncer la situation à un adulte de l'école;
- Aider la victime en lui disant qu'il est en désaccord avec ce comportement; il peut aussi lui conseiller d'en parler à un adulte.
- Remplir un coupon de dénonciation (dans l'agenda).

Comment intervenir si mon enfant vit de l'intimidation à l'école ou dans le transport scolaire :

- Félicitez-le d'avoir parlé et prenez le temps de l'écouter;
- Prenez la situation au sérieux;
- Validez ces informations auprès de l'enseignant(e) et/ou avec l'éducateur(trice) responsable du code de vie et/ou conducteur(trice) d'autobus;
- Votre enfant a besoin d'être rassuré et il doit être mis à contribution dans la recherche de solutions;
- L'éducateur(trice) responsable du code de vie analysera la situation.



Si votre enfant fait de l'intimidation

- Travaillez en partenariat avec l'école;
- Exprimez votre désaccord à votre enfant envers le geste, aidez-le à comprendre la gravité de ses gestes et exposez clairement les conséquences s'il poursuit ce genre de comportement;
- Sensibilisez-le aux différences et aux différentes façons de gérer sa colère;
- Référez-vous à l'éducateur(trice) responsable du code de vie si l'intimidation ou la violence se poursuit ou si le problème vous préoccupe.

Si la situation ne s'améliore pas après ces étapes, adressez-vous à la direction.
Si la problématique perdure, vous pourrez contacter le protecteur de l'élève au CSSRL.